

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de WINGLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Étaient présents :** MM. Sébastien MESSENT, Virginie COLLART, Christophe DRUELLES, Marcel PART, Josette ROUSSEL, Jean-Marc BOUILLET, Claudian PHILIPPE, Brigitte BOULARD, Jean-François ANTONINI, Delphine, MERTENS-CHARLEMAGNE, Frédéric RICHARD, Vincent PART, Céline LECHANTRE, Lucie LELONG, Lucie DELPORTE, Céline DELEURY, Marine BLONDEL, Delphine GOLEC, Claude TROLIN, Lise TROLIN, Thomas MORELLE, Mickaël BILLEBAULT

**Étaient excusés :** Georges KOPROWSKI a donné pouvoir à Jean-Marc BOUILLET, Nadia WACHOWIAK a donné pouvoir à Christophe DRUELLES, Anne TONNOIR a donné pouvoir à Céline DELEURY, Murielle FIEVET a donné à pouvoir à Céline LECHANTRE, Sébastien ROBERT a donné pouvoir à Claudian PHILIPPE, Franck STENEGRE a donné pouvoir à Claudian PHILIPPE, Karine GAROT

SECRETARE DE SEANCE : Vincent PART

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1/ Examen du compte de gestion 2021 Ville et ZAL du Pronet

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion Ville et Z.A.L. du Pronet établis par les services du Trésor Public et dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs.

#### En ce qui concerne la Ville, les résultats sont les suivants :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	=	9 471 446.27€
. Recettes	=	10 304 222.15€
. Résultat de l'exercice 2021	=	832 775.88€
. Résultat de clôture 2020	=	2 983 488.16 €
. Part affectée à l'investissement	=	448 479.80 €
. Résultat de clôture 2021	=	3 367 784.24 €

##### SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	=	2 523 225.02€
. Recettes	=	992 195.20€
. Résultat de l'exercice 2021	=	-1 531 029.82€
. Résultat de clôture 2020	=	450 029.52€
. Résultat de clôture 2021	=	-1 081 000.30€

#### En ce qui concerne la Z.A.L. du Pronet, les résultats sont les suivants :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	=	0.00€
. Recettes	=	0.00€
. Résultat de l'exercice 2021	=	0.00€
. Résultat de clôture 2020	=	388 289.53€
. Résultat de clôture 2021	=	388 289.53€

##### SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	=	0.00€
. Recettes	=	0.00€
. Résultat de l'exercice 2021	=	0.00€
. Résultat de clôture 2020	=	140 564.48€
. Résultat de clôture 2021	=	140 564.48€

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 de la Ville et de la ZAL du Pronet.*

*Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformement par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

*Monsieur Druelles : Pour le compte de gestion, la section de fonctionnement est arrêtée à 9 471 000 €, les recettes à 10 304 000 €, on a un résultat d'exercice 2021 de + 832 000 € auquel on vient intégrer le résultat de clôture 2020 de 2 984 000€, la part affectée à l'investissement de 448 000 et on a un résultat de clôture de 3 367 000€. En section d'investissement, pour les dépenses on a 2 523 000, € des recettes pour 992 000 €, donc un résultat de l'exercice 2021 de 1 531 000 € auquel on ajoute le résultat de la clôture 2020 à 450 000 €. Cela nous fait un résultat cumulé de - 1 081 000 €. Il faut savoir que le compte de gestion c'est une photo au 31 décembre 2021 faite par le service des finances, qui a très bien travaillé, et qui a sorti les chiffres qui vont bien. On a un résultat sur l'année de + 832 000€, ce qui est plutôt positif. Des questions ? Non on poursuit avec la ZAL, c'est la dernière fois qu'on passe ce compte de gestion. On a donc 0 dépense, 0 recette et on a le report du résultat précédent 388 000€ un report en investissement de 141 000€.*

*Monsieur Messent : Si ça ne vous dérange pas, on va faire un tir groupé pour ces 2 comptes de gestion en un seul vote. Donc, qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? Donc on considère que les 2 comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.*

### 2/ Examen du compte administratif 2021 Ville et ZAL du Pronet

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la présidence lors de la présentation et le vote du compte administratif. Monsieur Christophe DRUELLES, Adjoint aux Affaires Financières et relations avec les entreprises, procède à la présentation du compte administratif de l'année 2021.

Le nombre de présents passe donc de 22 à 21 et le nombre de votants passe de 28 à 27.

#### En ce qui concerne la Ville, les résultats sont les suivants :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	=	9 471 446.27€
. Recettes	=	10 304 222.15€
. Report de l'exercice 2020	=	2 535 008.36€
. Résultat cumulé en recettes	=	12 839 230.51€
. Résultat de clôture 2021	=	3 367 784.24€

##### SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	=	2 523 225.02€
. Recettes	=	992 195.20€
. Report de l'exercice 2020	=	450 029.52€
. Résultat cumulé en recettes	=	1 442 224.72€
. Résultat de clôture 2021	=	1 081 000.30€

*Après délibération, le Compte Administratif 2021 de la Ville est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.*

#### En ce qui concerne la Z.A.L. du Pronet, les résultats sont les suivants :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	=	0.00€
. Recettes	=	0.00€
. Report de l'exercice 2020	=	388 289.53€
. Résultat cumulé en recettes	=	388 289.53€
. Résultat de clôture 2021	=	388 289.53€

##### SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	=	0.00€
. Recettes	=	0.00€
. Report de l'exercice 2020	=	140 564.48€

. Résultat cumulé en recettes	=	140 564.48€
. Résultat de clôture 2021	=	140 564.48€

**Après délibération, le Compte Administratif 2021 de la Z.A.L. du Pronet est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.**

Les comptes administratifs ayant été soumis au vote, la présidence de séance est à nouveau assurée par Monsieur le Maire.

Le nombre de présents passe de 21 à 22 et le nombre de votants passe de 27 à 28.

*Monsieur Messent : Je rappelle juste que pour le compte administratif, le maire ne peut prendre part aux débats, aux questions qui pourraient avoir lieu et que je sortirai juste avant le vote, et je laisserai du coup la main pour le vote à Monsieur Druelles.*

*Monsieur Druelles : Le compte administratif c'est la même chose sauf que la présentation change un peu, on ne voit pas le résultat de l'année parce qu'ils mettent dans les résultats directement le report de l'année 2020, donc les résultats de clôture sont les mêmes on est toujours à 3 368 000 pour le fonctionnement et la section d'investissement toujours à 1 081 000 €. Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte administratif ? Je rappelle aussi que cette année, nous allons basculer en M 57 il n'y aura plus qu'un seul compte unique.*

*Monsieur Morelle : Sur ce compte administratif, simplement on ne nous fait pas une présentation détaillée comme habituellement ? Je parle surtout pour le public parce que nous, on l'a en fait.*

*Monsieur Druelles : Comme on l'avait déjà vu lors du ROB, après on peut le faire succinctement, ce n'est pas un souci.*

*Monsieur Messent : on peut le faire succinctement effectivement.*

*Monsieur Morelle : oui on peut le faire en 2 ou 3 minutes, je vous mets au défi.*

*Monsieur Druelles : Au niveau du chapitre 011 pour le compte administratif 2021, on est à 1 793 000 €, alors par rapport au BP on a une diminution mais c'est normal tous les crédits ouverts ne sont pas forcément dépensés, on a les excédents des années antérieures. Par rapport au compte administratif de 2020, on a une augmentation qui est liée justement à la reprise d'activité, donc c'est normal. On a repris l'activité pas à 100% mais comme 2020 était une année assez touchée encore plus par le COVID par rapport à 2021 on a augmenté à peu près de 150 000. On a eu des dépenses supplémentaires, tout ce qui est entretien, les dépenses énergétiques aussi, le gaz a augmenté, l'eau, le carburant, donc effectivement on a une augmentation des charges à caractère général. La cantine également, les autres matières de fournitures parce qu'on a fait un fleurissement de la ville un peu plus important. On a mis aussi l'accent sur les formations, les locations, on a eu 8 000€ de location de camions frigorifiques pour le doublement de cantine. Voilà en gros les dépenses à caractère général ont repris une activité sensiblement équivalente à 2019. Au niveau des charges à caractère du personnel le 012 il y a eu un travail assez conséquent pour freiner l'évolution constante de ces dernières années vous voyez que depuis 2014 la courbe n'a cessé d'augmenter pour atteindre un niveau quand même assez élevé en 2020 où on arrive on va dire sur un plateau. On commence à avoir une meilleure maîtrise des coûts. Tous les chantiers lancés par la direction générale ont permis justement d'arriver sur ce plateau. Il y a quand même une légère hausse par rapport à 2020, alors cette hausse, est en grande partie l'assurance qui a coûté plus cher et du coup, on a eu une certaine hausse du 012. Alors il faut rappeler qu'on a eu des départs cette année, mais c'est plutôt des départs en fin d'année, c'est pour ça que pour l'instant on est sur un plateau et on espère une diminution dans les années à venir. Au niveau du chapitre 65, les indemnités des élus on a eu + 29 000€, on a donné + 20 000€ au CCAS et + 7 000€ pour le SIAEV ce n'est pas par rapport au départ de Douvrin mais au calcul qui est fait selon la population, ça varie forcément chaque année. Le chapitre 66, c'est la diminution de l'emprunt donc les charges d'intérêt diminuent également. Et enfin, le chapitre 67 on a le fonds de soutien aux commerçants et aussi le remboursement d'une dotation de solidarité communautaire pour 11 000 €, qui était un trop perçu. Je vais avoir du mal à tenir les 3 minutes Monsieur Morel, je pense que j'ai déjà dépassé.*

*Au niveau des recettes de fonctionnement, on a une hausse due justement à la reprise des activités, on a forcément les produits de service qui ont augmentés 102 000€. On a eu 41 000€ de plus à la jeunesse, 36 000€ à la resto et 28 000 € à la crèche ; c'est la reprise progressive des activités. On a eu aussi les recettes liées à la culture, concerts, les manifestations, le théâtre... Au niveau du chapitre 73, pour les dotations d'État, alors la réforme fiscale a fait qu'on a perdu 233 000€ par rapport à la taxe foncière, c'est la règle du coefficient correcteur qui est venue enlever le montant qu'on aurait dû percevoir de la taxe foncière, mais ils nous l'ont mis de l'autre côté en compensation ; c'est une opération plutôt blanche.*

*Le chapitre 74, il y a eu la réforme fiscale, la compensation de plus 259 000 € et aussi on a eu une diminution des dotations pour la CAF suite justement à la baisse imposée par la COVID au niveau de la crèche. Chapitre 75, les locations de salles, le laboratoire Biopath a loué la salle Leclerc. Et enfin, les recettes exceptionnelles concernent principalement le remboursement de sinistres des années antérieures bien sûr, pour 46 000 et la vente de terrains divers pour 10 000. Alors les dépenses d'investissement, les plus gros investissements, ça a été l'acquisition du bâtiment de maisons et cités pour en faire le quartier des enfants pour un coût global de l'achat plus les travaux c'est à peu près 519 000€. Le renouvellement des véhicules aussi donc à la jeunesse et aux services techniques pour 53 000€, il y a 2 véhicules. L'acquisition du bâtiment l'oiseau bleu pour investir dans un nouveau centre culturel pour 239 000€. Et enfin différentes voiries encore pour 190 000, des travaux de désamiantage qui continuent dans les différentes salles, complexes sportifs et les écoles pour 180 000. L'achat et le déploiement des tableaux numériques pour toutes les écoles élémentaires, toutes les classes, c'est important que l'on puisse justement mettre à disposition la modernité dans nos écoles et on l'a fait bien volontiers parce qu'en plus on a pu bénéficier d'une subvention non négligeable. Au niveau des recettes d'investissement, les subventions, on a eu 111 000€ de DETR pour la partie du terrain synthétique. Ensuite, on a les 15 000€ pour la sécurisation de la rue de Meurchin, 21 000€ de l'agence de l'eau pour la récupération d'eau de pluie, les 187 000€ de FCTVA, ça c'est pour les investissements de 2020 on récupère la TVA et on a encore en attente des restes à réaliser pour 99 000€ de DSIL pour le quartier des enfants. Voilà, Monsieur Morelle pour la présentation, j'ai dû mettre 5 6 minutes. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, on va pouvoir donc mettre Monsieur le Maire dehors. Qui est contre ? abstention ? Pour ? Unanimité moins un.*

*Qui se dévoue pour aller rechercher Monsieur le Maire. Petite précision à la fin du Conseil, il faudra venir signer les documents, donc on a plusieurs signatures à faire, surtout n'oubliez pas. Voilà, Monsieur le Maire.*

### **3/ Affectation des résultats Ville et Z.A.L. du Pronet**

#### **En ce qui concerne la Z.A.L. du Pronet,**

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés, la reprise va pouvoir s'effectuer dans les conditions suivantes pour le budget Z.A.L. du Pronet :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser).
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.
- Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise.

. Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0.00€
. Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	388 289.53€
. Résultat 2021 à affecter :	388 289.53€
. Résultat d'investissement de l'exercice :	0.00€
. Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	140 564.48€
. Résultat 2021 à affecter (ligne 001) :	140 564.48€
. Reste à réaliser en dépenses :	0.00€
. Reste à réaliser en recettes :	0.00€
. Solde des restes à réaliser :	0.00€

Affectation de résultat – après correction des Intérêts Courus Non Échus :

. Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisé :	0.00€
. Excédents de fonctionnement reporté (ligne 002) :	388 289.53€
<b>Total</b>	<b>= 388 289.53€</b>

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats ZAL du Pronet.**

Lors de la délibération du 29 octobre 2021, il a été décidé de clôturer le budget de la ZAL au 31 décembre 2021.

De ce fait, il y a lieu de reprendre les résultats du budget ZAL dans le budget Ville.

Cette correction sera faite dans le budget principal en 2022.

#### **En ce qui concerne la Ville,**

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés, la reprise va pouvoir s'effectuer dans les conditions suivantes pour le budget principal :

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser).

Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise.

. Résultat de fonctionnement de l'exercice :	832 775.88€
. Résultat de fonctionnement antérieur reporté Ville :	2 535 008.36€
. Résultat de fonctionnement antérieur reporté ZAL :	388 289.53€

. Résultat 2021 à affecter : 3 756 073.77€

. Résultat d'investissement de l'exercice : -1 531 029.82€  
. Résultat d'investissement antérieur reporté Ville: 450 029.52 €  
. Résultat d'investissement antérieur reporté ZAL: 140 564.48 €  
. Résultat 2021 à affecter (ligne 001) : -940 435.82€

. Reste à réaliser en dépenses : 317 420.19€  
. Reste à réaliser en recettes : 98 735.82€  
. Solde des restes à réaliser : -218 684.37€

. **Besoin de financement de la section d'investissement : 1 159 120.19€**

Affectation de résultat – après correction des Intérêts Courus Non Échus :

. Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisé 1 159 120.19€  
. Excédents de fonctionnement reporté (ligne 002) : 2 596 953.58€

Total = 3 756 073.77€

*Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :*

- *la reprise des résultats décrits ci-dessus au budget primitif de l'exercice*
- *l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.*

*Monsieur Druelles : On va commencer par la ZAL, étant donné que c'est la dernière fois, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, qu'on vote le compte administratif et le compte de gestion de la ZAL, l'affectation du résultat de la ZAL sera reporté dans le budget de la ville. Au niveau du résultat de fonctionnement de l'exercice, je vous l'ai dit tout à l'heure, on avait 832 000€, on retrouve les 2 530 000€ de résultat reporté antérieur auquel on intègre la ZAL les 388 000€ ce qui donne un résultat 2021 de 3 756 000, le résultat d'investissement est de - 1 531 000 le résultat de la ville reporté, 450 000 le résultat de la ZAL pour 140 000 et le résultat 2021 -940 000. Il reste à réaliser en dépenses 317 000, reste à réaliser en recettes 98 000. Le solde des restes à réaliser est de 218 000, donc nous avons un besoin de financement de la section d'investissement pour 1 159 000. C'est pourquoi nous vous proposons d'affecter en compte 1068 les 1 159 000 € et de reporter les excédents de fonctionnement en ligne 002 pour 2 597 000 € Voilà, Monsieur le Maire pour ces explications.*

#### 4/ Vote du Budget Primitif 2022 Ville

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à Monsieur Christophe DRUELLES, adjoint aux Finances de bien vouloir présenter le projet de budget primitif de l'exercice 2022 de la Ville.

L'intégralité du budget a été transmise aux présidents des groupes ; l'ensemble des Conseillers étant destinataires des balances générales.

#### BUDGET VILLE

##### Section de fonctionnement :

Dépenses = 11 829 966,33 €

Recettes = 11 829 966,33 €

##### Section d'investissement :

Dépenses = 3 711 212.23 €

Recettes = 3 711 212.23 €

**Après délibération, avec 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Thomas MORELLE, Lise TROLIN, Claude TROLIN et Mickaël BILLEBAULT) le budget primitif 2022 de la Ville est approuvé.**

*Monsieur Druelles : En préambule, on peut noter qu'il y a une réduction des dotations de l'État. Les comptes à la contribution au redressement des finances publiques, la réforme de la taxe d'habitation, l'État a contraint les communes au niveau de la gestion de leurs finances locales, c'est à dire qu'on a de moins en moins de leviers encore une fois pour agir et pour modifier notre budget. Donc, face aux incertitudes liées à la crise sanitaire, l'épée de Damoclès est enfin tombée. En effet, on a eu une diminution de la dotation du SIZIAF, on aura - 384 000€ suite à un changement de critères de redistribution de la dotation du SIZIAF. Donc on a 35% en moins de ce qu'on devait avoir alors qu'avant on avait la totalité et forcément perdre 384 000€ sur le budget de fonctionnement, c'est un peu délicat.*

*Monsieur Messent : Si je peux me permettre Monsieur Druelles, je le reprecise, on l'a déjà dit, au DOB, ça n'est ni une volonté du SIZIAF ni une volonté de la Communauté d'agglomération, c'est bien une application de la loi de finances qui a été revue et corrigée et qui amène les communautés d'agglomération à devoir redistribuer d'une autre manière les DSC et c'est ça qui nous implique cette baisse de dotations, mais en aucun cas ça n'est ni une volonté de la Communauté d'agglomération ni du SIZIAF.*

*Monsieur Druelles : Oui, tout à fait. Alors au niveau fiscalité pour l'année 2022, il n'y aura pas d'augmentation, mais ça, on va le voir dans la prochaine délibération. Il n'y aura pas non plus d'augmentation au niveau des tarifications, donc que ce soit crèche, cantine... Au niveau subventions, forcément, on va redoubler d'efforts encore pour que chaque projet éligible soit pertinent et soit du coup retenu pour pouvoir bénéficier de subventions. On a par exemple tout ce qui est sponsoring mécénat aussi, on va travailler dessus pour récupérer des fonds. Au niveau du chapitre 011, on voit une diminution par rapport au BP 2021, nous fonctionnons maintenant par enveloppes ; on donne des enveloppes à chaque service et cette année, nous avons demandé à chaque service de faire un effort. Effectivement, tous les services ont été concernés, c'est l'effort collectif. Pour mettre en place un esprit de solidarité il est important que chaque service puisse prendre la mesure de l'importance de régler et de contrôler ses dépenses. Ces efforts ont permis du coup de dégager un budget suffisant pour mettre 2 nouveaux budgets en place, il y a le budget du développement économique pour 10 000,00€ et le budget pour Summer Wingles l'événement qui aura lieu en juillet, on a mis en place un budget de 75 000€. Alors les 75 000€, c'est les dépenses totales. Nous sommes en train de faire des recherches de financements, cette somme va considérablement diminuer, forcément, mais le mécénat et le sponsoring ne va pas payer totalement l'événement, comme j'ai pu le lire. Donc effectivement, c'est un budget important pour un événement que l'on espère pouvoir pérenniser dans le temps. Mais en tout cas, ces efforts, l'effort de chaque service a permis justement, même on va dire dans ces temps difficiles avec des recettes en moins de pouvoir quand même proposer des services et des nouveaux services à la population. Au niveau du 012, on est plus que stable on a une augmentation de seulement de 120€. Malgré cette faible augmentation, je rappelle qu'on tient compte du PPCR, c'est le parcours professionnel, carrière et rémunération, pour valoriser justement encore une fois le travail des agents, ne pas bloquer leur évolution de carrière. Mais à côté de ça, pour faire des économies, on a fait une réorganisation interne qui a permis d'avoir plus d'efficacité et de cohésion entre les services. La polyvalence est mise aussi à l'honneur. Et enfin, il y a aussi le développement accru de la formation, en interne, avec plus de 75 sessions entre agents et quelques formations territoriales par exemple avec la CALL. Les absences liées malheureusement à la COVID sont encore légion et sont donc remplacées par de nombreux services civiques, contrats PEC et alternants avec plus de 73 000€ de subventions perçues par l'État. En parallèle, le service de la RH, va lancer les plans d'actions santé, formation et prévention pour nous permettre de rattraper le retard accumulé ces dernières années sur cette thématique. Ainsi, ce manque d'intérêt de la santé des agents nous a amené à un taux d'absentéisme pour maladie ordinaire, longue où accidents liés aux RPS à plus de 19% soit un total de 23 équivalents temps plein sur l'année, ce qui est assez colossal. Le chapitre 65, on a une diminution de 30 000€, ce chapitre prévoit toujours la subvention à la Caisse des écoles, avec une augmentation de 9 000€ pour la classe découverte pour les CP. On espère que ça va leur plaire d'aller découvrir la Côte d'Opale et Le Portel. Il y a des subventions aux associations et les indemnités d'élus qui diminuent de 10 000€. Au niveau des recettes de fonctionnement, le chapitre 013, c'est un chapitre qui comprend majoritairement les remboursements des arrêts maladie. On a pris un peu plus par rapport au BP 2021 en soustrayant justement les cotisations URSSAF pour lesquelles on avait eu un montant assez important sur l'année 2021. Ce réajustement de 59 000€ n'a pas été pris en compte pour 2022. Au niveau du chapitre 70, la légère progression est due au centre de loisirs qui va ouvrir en octobre, on s'est dit qu'on allait avoir un fonctionnement des services un peu plus classique, enfin du moins, on espère et pour l'instant c'est plutôt bien parti. On a prévu un peu plus de recettes au niveau de la culture et un peu plus de recettes pour l'événement qui nous attend du Summer Wingles. Le chapitre 73 est en diminution de 557 000€. La grosse variation ce sont les 384 000,00€ que nous avons en moins de la dotation du SIZIAF mais également donc le changement d'affectation entre les impôts et la dotation participation au chapitre 74 par rapport à la taxe foncière, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, on a le coefficient correcteur qui vient minorer les impôts qui vient augmenter les dotations ; c'est un jeu d'écriture. Ensuite le chapitre 74, est essentiellement basé sur l'augmentation des dotations de la CAF pour lesquelles on est resté prudent mais on pense qu'avec un fonctionnement normal, on devrait aussi avoir une dotation de CAF qui devrait sensiblement être équivalent à une année classique. Au niveau du chapitre 75, les produits de gestion, c'est stable par rapport à 2021, il n'y a pas d'évolution certaine. On va pouvoir passer à l'investissement. Les principaux projets retenus pour l'investissement en 2022 pour un total de près de 2 000 000. Il y a la première tranche des travaux d'aménagement du bâtiment l'oiseau bleu pour accueillir le centre culturel à hauteur de 395 000€. L'acquisition du bâtiment crédit du Nord pour l'ouverture d'une maison de santé d'un montant de 290 000€ hors frais de notaire. L'accessibilité des établissements recevant du public pour 175 000€. Le lancement des études et du choix de l'architecte pour la nouvelle école Blum pour 150 000€. Le changement des menuiseries, pour la première tranche, au complexe sportif, l'école Auriole et le foyer Steffe pour 135 000€. On continue également le désamiantage pour 120 000€. Pour la partie transition écologique, nous avons 101 000€ de crédit au budget cette année pour le renouvellement de notre parc automobile par des véhicules propres, installations de bornes de recharge dans la ville, d'une pompe à chaleur pour la salle de danse au complexe. Ce sont des investissements qui vont générer des économies derrière. Et l'arborisation de la butte du chantier Vitse. Nous avons également le démarrage du déploiement des caméras de vidéoprotection pour 100 000€, la réfection de la pelouse du stade Danel suite aux dégradations subies lors du passage des gens du voyage pour 95 000€. Et enfin, les réfections aussi des voiries, de l'électrolyse par exemple pour 80 000€. La rénovation du CCAS pour 50 000€. Pour les recettes d'investissement, vous voyez que les subventions d'investissement sont assez élevées par rapport au BP 2021, comme je vous l'ai dit en préambule, la recherche active pour ces subventions fait que nous allons avoir, je pense, un chapitre des subventions assez important et qui va continuer dans les années à venir étant donné que nous faisons quand même beaucoup d'investissements. On voit aussi qu'il y a un nouvel emprunt, et noter 1 200 000 pour le BP 2022, mais l'emprunt au global sera de 3 000 000, donc il y aura 1 200 000 sur 2022 et 1 800 000 sur 2023. Nous sommes déjà en train de regarder l'élaboration du cahier des charges pour cet emprunt pour lequel, étant donné que les taux repartent à la hausse, on a choisi de vouloir faire l'emprunt global cette année et de faire un tirage cette année de 1 200 000 et 1 800 000 l'année prochaine pour au moins bloquer le taux et ne pas se retrouver l'année prochaine à devoir emprunter 1 800 000 avec un taux beaucoup plus fort. Nous avons aussi le remboursement du FCTVA pour 340 000€ ce reversement de FCTVA a été calculé par rapport aux investissements faits en 2021. Nous avons aussi 15 000€ pour la taxe d'aménagement, le virement de section en investissement pour 162 000,00€ et l'affectation de la section de fonctionnement à l'investissement à hauteur d'un 1 159 000 €. Il y a différentes cessions de terrain estimées à peu près à 7 000€. Et enfin les subventions provisionnelles pour le BP concernant la DETR pour la rénovation thermique de nos bâtiments, la CAF, le département, la région et différents partenaires*

institutionnels. Alors, concernant l'emprunt, je vais quand même, rappeler une petite chose au niveau de notre dette par habitants, la strate de la moyenne nationale est à 820€ par habitant. Nous, ici au 31 12 2021 nous étions à 295€ par habitant donc c'est pour ça qu'on a choisi d'avoir recours à l'emprunt pour les gros investissements parce qu'on avait la possibilité de le faire sans nous mettre en danger, donc à la fin 2022, en rajoutant les 1 200 000, nous serons à 389€ par habitant et en 2023 nous serons à 547,00€ par habitant. On est encore en dessous de la strate mais effectivement cela permet d'avoir un investissement constant sans avoir forcément recours à notre excédent de fonctionnement des années précédentes, ce qui nous permet d'avoir une capacité d'autofinancement toujours intéressante.

Monsieur Morelle : Je vais avoir peut-être une intervention globale si ça ne vous embête pas, alors sur ce budget primitif, je vais d'abord commencer par le budget de fonctionnement, on y va étape par étape, comme ça, on prend depuis le début. Sur les charges à caractère général nous on va principalement noter qu'au niveau des dépenses liées à la consommation d'énergie, d'électricité, on note aujourd'hui une augmentation à hauteur de 250 000€ contre 228 000€ par rapport à 2021, donc là ça rejoint un peu ce qu'on se disait sur l'extinction des pylônes électrique la nuit et le fait que certaines études montrent aujourd'hui que ça permet de diviser par 2 la facture d'électricité ce qui représenterait des économies non négligeables. Si on se base évidemment sur le compte administratif 2021 sur une économie par an non négligeable d'environ 114 000€, évidemment, au plus haut. Maintenant, on peut toujours encore voir au plus bas, mais même une économie de 50 000,00€ par an fois 6 ans fois 10 ans, c'est 500 000€ d'économisé, c'est déjà plus de la moitié de l'école Blum, enfin à peu près la moitié de l'école Blum que l'on finance et ce ne sont pas aujourd'hui des investissements et des économies non négligeables. Ensuite, il y a la partie versement à des organismes de formation alors même si on se rattache un peu au 012 sans réellement en fait, ça va concerner la formation des agents. Aujourd'hui, on a une volonté de votre part de faire et je cite de la formation interne qui était inexistante, un levier fort de progression sauf qu'on note une baisse des crédits alloués entre le BP 2021 et le BP 2022 d'environ 9%, ça représente 4 400,00€ si on regarde le compte administratif 2021, on voit que tous les crédits n'ont pas été utilisés il restait une enveloppe de 3 683€ et pour une municipalité qui aujourd'hui veut faire de la formation et veut faire un travail très important sur les agents ça paraît encore aujourd'hui finalement très faible et dommageable qu'on n'utilise pas les enveloppes qui sont initialement alloués. Enfin, du moins, pas complètement, même si je vous l'accorde, les formations CNFPT coutent une fortune c'est peut-être pour ça qu'il y a un petit reste.

Monsieur Druelles : Je vais juste répondre, alors au niveau des formations, effectivement là ce sont des formations externes, on fait beaucoup plus de formations internes. Déjà cette année il y a eu beaucoup de formations CACES, les formations CACES forcément on ne les renouvelle pas tous chaque année. Il y a aussi, la police municipale, qui avait fait beaucoup de formations aussi cette année. L'année prochaine, forcément, ce sont des formations qui ne seront pas reconduites, donc c'est pour ça que le montant a un peu diminué. Mais la formation interne, forcément, coûte moins cher.

Monsieur Morelle : Justement, autant s'appuyer sur des organismes comme le CNFPT qui sont des organismes d'État et reconnu pour pouvoir en fait agir avec eux et se dire, que ce budget là finalement on n'y touche pas, on ne le diminue pas et on va faire plus de formations avec les agents. Au-delà de la formation interne qui n'est pas reconnue enfin elle est reconnue par les agents et quand on parle de CACES ce sont des formations des agents municipaux. On ne parle pas d'une centaine d'agents, on parle évidemment de quelques agents. Les policiers municipaux sont en faible nombre, tout comme les agents qui sont titulaires d'un CACES.

Monsieur Druelles : Cette année, on en a fait quand même passer beaucoup et après il faut savoir aussi qu'on a recruté une conseillère numérique justement aussi pour dispenser ces formations.

Monsieur Morelle : Oui, c'est un poste numérique qui est aussi est compensé en termes de subvention.

Monsieur Druelles : Oui, tout à fait.

Monsieur Messent : Alors je peux être d'accord sur la formation. Ce qu'il y a aussi c'est qu'on se met à mon sens en réalité, du coup, sur les budgets précédents et des dépenses et effectivement, s'il y a des dépenses qui n'ont pas été faites, c'est aussi parce qu'on a un gros travail du service RH qui incite les gens à monter en compétence et il faut aussi que ça s'ancre dans le quotidien des agents. Et, plus les années passeront, plus j'espère qu'on arrivera l'année prochaine à vous dire qu'effectivement autant l'année dernière on s'est mis en conformité avec une réalité pour que le budget soit sincère et qu'on a du coup diminué un peu. Et que cette année, on se rend compte qu'il y a effectivement une envie de monter en compétence, de se former, d'aller un peu plus loin dans les savoir-faire ou même d'élargir complètement les horizons, et ça pourrait nous faire que plaisir. On se rend compte malheureusement, et je jette la pierre à personne, mais que par exemple, on a encore beaucoup d'agents qui peuvent s'inscrire sur des formations, j'oserais dire un peu pour nous faire plaisir et qui, à la dernière minute ne vont pas à la formation, donc ça c'est un peu une double peine entre guillemets, pour eux et mais aussi pour l'organisme de formation et c'est tout le travail qui est en train d'être mené par le service RH notamment, et on espère développer cette envie-là chez les agents. Il y en a qui l'ont déjà bien acquis et ça passe peut être aussi on espère par un moment, une accentuation de la formation interne parce qu'il y a des gens pour qui aussi aller sur l'extérieur, ils n'ont pas l'habitude d'aller voir d'autres gens et enfin on en revient à certaines difficultés. Quand on ne l'a jamais fait, ça peut parfois être difficile, autant il y en a qui font des formations depuis des années, autant il y en a, ils n'en ont pas fait depuis des années et il faut leur mettre le pied à l'étrier. Soyez sûr que cette volonté, on l'a. Elle ne se traduit peut-être pas effectivement dans les chiffres que vous avez relevés, mais on espère pouvoir du coup avoir cette discussion l'année prochaine je l'espère.

Monsieur Morelle : pas de souci du coup si on peut continuer sur le chapitre 012 donc sur les charges de personnel et assimilé la baisse est bien présente au vu d'une forte augmentation des contrats PEC on note une augmentation de 124,58% des crédits alloués, soit une augmentation de 134 346€ à destination de contrats qui sont aujourd'hui uniquement précaires. Ça doit être des contrats PEC et là où en fait nous ça nous attire l'attention, d'autant plus que le point d'indice va être dégelé et que les salaires vont être augmentés. Mais on note en même temps que sur les rémunérations principales des agents titulaires il y a une baisse de 3,85% et que sur les agents non titulaires, donc contractuels, on note une baisse des salaires de 13,75%, donc c'est à dire que d'un côté, on perd des emplois non titulaires et titulaires pour des mutations. Des départs à la retraite mais que ces départs-là sont remplacés par des contrats PEC, certes subventionnés, mais aujourd'hui, on assiste à une précarisation, finalement des emplois de la mairie. Donc d'un côté on sent qu'il y a une volonté de vouloir tirer le 012 vers le bas, mais avec une précarisation des emplois.

Monsieur Messent : Alors, tout dépend effectivement dans ce cas du quel côté de la lorgnette on regarde, nous les contrats PEC nous servent et on a déjà eu cette discussion de jouer notre rôle dans l'insertion sociale et je l'ai déjà dit, je le redis, on a souvent les félicitations de Pôle Emploi. Disons que la ville de Wingles est une ville, et je ne le prends pas à mon compte parce que c'est déjà quelque chose qui existait avant et on est dans cette continuité, on ne l'a pas inventé pour le coup, ça existait déjà avant, la ville de Wingles a cette volonté. Il ne faut pas oublier que ce sont peut-être des emplois précaires mais les PEC sont aussi soumis à une formation. Donc certes, un emploi précaire, par exemple moi j'y ai goûté à cet emploi précaire il y a quelques années et ça m'a mis le pied à l'étrier grâce à une formation, c'est tout le rôle qu'on essaie aussi d'avoir de ce côté-là et du coup, c'est un gagnant-gagnant parce que ça peut mettre le pied à l'étrier et là on augmente dans les subventions parce qu'en plus c'est subventionné, ça nous permet à nous de diminuer un petit peu la charge de personnel et de l'autre côté, ça permet aussi d'ajuster sur les besoins puisque parfois les besoins sont au même moment à des endroits différents et que ce qui est important c'est d'avoir des personnes sur différents sites au même moment. Donc voilà, moi je vois le côté positif de cela, pas là précarisation du travail mais un levier pour un accompagnement social et mettre le pied à l'étrier à des personnes un peu plus éloignées du travail. Alors, bah oui, c'est en concomitance avec du personnel non remplacé parce que c'est ce qui nous permet aussi de le faire si on est déjà au taquet sur le personnel titulaire, on ne peut plus se permettre d'avoir des dépenses supplémentaires de 012. Donc d'un côté on diminue la part titulaire mais pour moi, ce n'est pas pour précariser du travail. Enfin vraiment ce n'est pas dans ce sens-là. Ce qu'on fait, c'est vraiment pour à la fois correspondre malheureusement des fois à des besoins stricto sensu de chez nous sur des moments ponctuels. Et on sait que ça va être ponctuel sur un départ en retraite, avec les congés..., on va avoir 6 mois, 8 mois d'inactivité pour faire tourner le service, il faut faire un recrutement mais on va avoir quand même besoin de quelqu'un pour 6 à 8 mois et dans ces cas-là avant le recrutement c'est maintenant qu'il en faut pour éviter de payer 2 personnes en même temps, toujours dans cette volonté de maintenir le 012 correctement, on prend un contrat avec qui certes peut être vu comme un contrat précaire, mais nous qui nous, je le redis c'est donnant donnant, ça nous permet d'avoir une continuité de service et on joue le jeu parce qu'on joue le jeu de mettre le pied à l'étrier aux personnes après voilà, c'est notre interprétation.

Monsieur Morelle : Oui, bien sûr, c'est pour ça, donc plus simplement, pour préciser et pour que les choses soient bien claires, là où nous, du coup, on base notre propos, c'est qu'initialement, on jouait déjà le jeu, on l'avait souligné, je l'entends. Effectivement, vous, vous l'aviez vous-même testé et je pense que j'étais assez petit, mais je m'en souviens quand même. Et on base notre propos sur initialement, le budget alloué donc sur le BP de l'année dernière, il était déjà de 107 835,00€ aujourd'hui, il passe à 242 891€. Pardon et c'est là où je vous dis, le gap de 124% qui est important, c'est à dire qu'initialement on jouait déjà le jeu de manière très importante et on va le jouer encore plus et c'est là-dessus sur lequel nous on base notre critère de précarisation des emplois, c'est pas sur le fait qu'on augmente ou que ça diminue, c'est le passage de ce montant, de 127 000 à 242 000 et le constat que du coup on fait un effort sur la diminution des contrats à la fois contractuels et titulaires.

Monsieur Messent : Voilà alors juste pour terminer, parce que j'ai oublié de le dire sur le propos, c'est qu'on a aussi achalandé nos propositions on va dire, c'est qu'on est aussi sur des contrats d'apprentissage, sur des stages rémunérés sur ce type de choses qui permettent d'accompagner la jeunesse.

Monsieur Morelle : Oui mais c'est sur la ligne d'après. Je poursuis maintenant sur les recettes. Je vais revenir sur la évidence sur la dotation du SIZIAF, elle est en baisse de 358 000€, soit une baisse de 17,36% et non pas 35%. C'est pour ça qu'aujourd'hui ça ne nous permet pas de dire, alors après ça dépend aussi sur quels chiffres on se base, nous on se base par rapport à la subvention de l'année dernière par rapport à la subvention qui nous avait été alloué l'année dernière. Globalement de 2 000 000 euros un tout petit peu plus, on note une baisse de 17,36% et non 35%. C'est pour ça qu'aujourd'hui ça ne nous permet pas de dire que l'épée de Damoclès elle est complètement tombée dans la mesure où si on n'avait pas cette subvention, nos services ne tournerait plus du tout, ou du moins nous n'aurions plus cette section d'investissement et nos capacités d'investir seraient complètement occultes. Ensuite il y a l'exonération sur la taxe sur la publicitaire extérieure, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, dans une série de conseils municipaux qui aujourd'hui mérite d'être révisée pour ne plus impacter les petits commerçants et je parle pas uniquement de la taxe, ça concerne pas forcément le budget mais principalement le règlement.

Monsieur Druelles : Alors juste pour revenir sur la dotation du SIZIAF ce n'est pas 35% de diminution. Ce sont les 35% qui sont reversés à l'ensemble des communes de la CALL. C'est à dire que ce n'est pas une diminution de 35% intrinsèquement, nous avant, on touchait 90% qui était reversé aux différentes communes du SIZIAF qui avaient investi dans le SIZIAF à l'époque, et maintenant on a 65% qui est reversée et donc les 35% restants sont reversés sur la totalité des communes.

Monsieur Morelle : D'accord, voilà, c'est pour ça que j'ai voulu préciser en disant que 35% mais ça dépend du chiffre sur lequel on se base.

Monsieur Druelles : c'est ça les 35%, c'est ce qui a été attribué à toutes les communes, ça fait une diminution de 384 000€.

Monsieur Morelle : y'a pas de souci, voilà pourquoi je précise mes propos en me basant sur les subventions. Et du coup, sur la taxe des enseignes publicitaires ?

Monsieur Druelles : Alors j'ai pas entendu la question en fait.

Monsieur Morelle : En fait la question portait sur le fait que dans de précédents conseils on avait évoqué le fait de revoir le règlement pour que les petits commerçants soient exonérés de cette taxe ? Est ce que c'est prévu à l'ordre du jour et parce qu'en fait quand on a inscrit 10 000€. Globalement, c'est ce qui venait en recette. Je crois que c'était 14 000.

Monsieur Messent : Je précise peut être pour tout le monde que cette taxe se fait pas sur le petit commerçant, petit commerce mais bien sur la taille de l'enseigne c'est à dire qu'un grand commerce qui va avoir une petite enseigne, pourrait avoir moins de taxes qu'un petit commerce qui aurait une énorme enseigne.

Monsieur Morelle : Effectivement, le sens de la réflexion, c'est d'exonérer le petit commerçant winglois sur son enseigne. Ensuite sur la partie maintenant investissements, je vais rester quand même un peu plus en retrait parce qu'on avait déjà eu notamment l'occasion au niveau du DOB d'évoquer cela. Mais on va quand même souligner maintenant les projets qui du coup nous semblent aller dans le bon sens, je pense. Notamment la maison de santé, je pense aux caméras de vidéoprotection, je pense aux études sur l'école Blum qui est nécessaire et c'est là où en fait, je vais rattraper mon propos en disant qu'aujourd'hui et vous avez raison de le dire Monsieur Druelles, faut pas avoir peur de s'endetter et faut pas avoir peur de s'endetter dans le sens où on se rend bien compte que notre endettement par habitant est extrêmement faible par rapport aux strates de nos villes. Moi, je vois aujourd'hui qu'il y a des nouveaux habitants qui vont arriver sur la ville, je vois qu'il va falloir construire une école, je vois qu'il va falloir en fait accompagner toutes ces populations qui vont arriver dans les années à venir et les années à venir elles sont pas dans 10 ans, dans 15 ans, elles sont dans 5 ans et grand maximum, c'est 5 ans grand maximum. Elles sont là et aujourd'hui on constate l'école Auriol, l'école Joly, sont des écoles qui sont

dans le même état que l'école Blum, il y a peut-être eu des travaux qui ont été effectués en entre-temps pour on va dire améliorer le cadre des enfants. Mais je veux dire, aujourd'hui, je pense que ces bâtiments méritent à la limite une complète réfection, voire une reconstruction d'écoles. Et un investissement encore plus massif dans la ville quitte effectivement à augmenter en fait la dette de la ville. Mais aujourd'hui, la dette est si faible qu'on peut se le permettre et autant se le permettre maintenant tant qu'on le peut pour faire face justement aux populations futures, au défi qui en fait reste à venir dans les années, avant 2030.

Monsieur Druelles : Effectivement et c'est pour ça que je vous avais fait une projection sur la dette par habitant en 2023 qui sera de 547€. Le but n'était pas d'investir enfin, de de faire un emprunt de 5 000 000 pour nous bloquer justement dans des nouveaux investissements futurs, parce qu'on sait très bien que là on se projette, nous, dans le PPI, sur plusieurs mandats, on anticipe l'arrivée de la population dans la ZAC cité des arts et qu'on va certainement avoir besoin d'un nouveau groupe scolaire, de nouvelles infrastructures. Pour le sport par exemple aussi, avec le complexe qui déborde un petit peu d'activités. Donc tout ça en ayant cet emprunt, on va dire même si c'est une grosse somme, ça reste un emprunt assez correct et limité pour nos investissements à l'heure actuelle, mais ça nous laisse encore la possibilité d'investir et d'avoir recours à l'emprunt si nécessaire pour le futur, la fin du mandat ou le prochain mandat si bien sûr, on décide de continuer.

Monsieur Morelle : Merci et enfin juste sur la conclusion. Il y avait aussi une chose, je tenais remercier Madame Deleury d'avoir porté le projet sur les bornes de véhicules électriques, vous l'avez fait, ça faisait déjà 2, 3 ans qu'on le demandait et c'est sincèrement une bonne chose, surtout dans le contexte dans lequel on se trouve aujourd'hui. Vous remerciez, c'est normal, on le fait aussi. Je voulais dire, je continue, on continue le parcours de chemin en soulignant que les points qu'on aimerait voir améliorer mais aussi en soulignant les bons points. Et pour conclure, enfin, voilà, je veux dire nous sur ce budget là, on va simplement s'abstenir pour la simple bonne raison aussi qu'un budget c'est aussi la vision d'une équipe municipale on partage une bonne partie mais effectivement pas la totalité et donc nous on s'abstiendra. On n'est pas forcément objectivement contre, mais là sur ce coup-là on s'abstiendra. Évidemment, on votera toutes les décisions modificatives, on votera tous les projets qui vont dans le bon sens. Et comme d'habitude vous pourrez compter sur nous. Voilà, merci à vous.

Monsieur Messent : Très bien merci Monsieur Morelle pour cette intervention constructive. Monsieur Billebault, je vous laisse la parole mais juste avant je précise que sur les bornes électriques, il y a eu un travail en collaboration aussi avec Monsieur Bouillet, mais vous ne pouvez pas nécessairement tout savoir.

Monsieur Billebault : Une explication sur le vote à venir donc je m'abstiendrai sur cette délibération. En effet on voit par rapport à l'année dernière où je vous ai dit que vous étiez un peu fébrile sur les investissements, on voit des choses qui vont dans le bon sens. On voit malheureusement aussi des projets naïtre qui sont pour nous pas suffisamment peut être aboutis. Puisque quand on parle de l'oiseau bleu par exemple, ou on a à mon sens, pour avoir un vrai projet concret, ça serait une projection avec un chiffrage complet sur une éventualité d'enveloppe totale, de travaux... qu'on n'a pas forcément au moment où on en discute, mais en tout cas ça va dans le bon sens, plein de choses qui sont et qui étaient aussi dans notre programme, donc on verra ce que ça va donner sur les prochaines décisions modificatives à l'avenir.

Monsieur Druelles : Juste pour préciser pour l'oiseau bleu, c'est une première tranche de travaux. On avait estimé un cout à peu près à 800 ou 900 000€, cette année on a mis 395 000,00€ l'année prochaine forcément, avec l'AMO quand tout le projet aura été défini complètement, on aura une dépense assez importante parce que le bâtiment, il est nécessaire de le rénover de fond en comble.

Monsieur Messent : Juste aussi effectivement pour préciser un peu le cadre. Alors c'est toujours facile de regarder dans le rétro mais il y a concomitance avec juste un projet qui peut être un projet comme la culture, mais on a nous tout un travail derrière qui manque en fait, c'est le cadre et notamment les projets qui ont été montés, c'est à dire que de nombreuses villes ont un projet culturel, ont un projet éducatif de territoire qui permet aussi d'aller chercher de l'aide financière, pour le projet éducatif de territoire notamment de la CAF et ce sont des choses qui n'avaient pas été de manière très structurée et voire des fois pas du tout et que du coup aussi en amont de monter les projets il y a aussi pour avoir une vraie visibilité sur comment on les finance.... Toute cette partie-là qu'on est en train, nous aussi, de travailler, de retravailler pour à un moment donné, voilà être capable d'être le plus exhaustif possible. Mais j'entends ce que vous dites, Monsieur Billebault. Merci pour vos interventions. Je pense qu'on va pouvoir passer au vote de ce budget primitif.

## **5/ Fiscalité locale – vote des taux**

Afin d'équilibrer le budget, **les membres du Conseil Municipal votent avec 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Thomas MORELLE, Lise TROLIN, Claude TROLIN et Mickaël BILLEBAULT) les taux suivants :**

Taxe foncier bâti : 43,27 %  
Taxe foncier non bâti : 50,95 %

Monsieur Druelles : les taux ne changent pas mais la revalorisation des valeurs locatives va être assez importante on est à 3,4%. Vous allez tous avoir une augmentation de votre taxe foncière assez conséquente mais ce n'est en rien la faute de la commune mais dû à ce taux.

Monsieur Morelle : vous le précisez il y a une augmentation des valeurs locatives votées dans la loi de finances et 3,4% % du coût d'augmentation ça augmente d'autant les recettes et nous nous sommes partisans de la baisse des taux, donc nous nous abstiendrons là-dessus, dans le sens où nous aurions voulu un effort de la municipalité car à l'heure ou tout augmente si les impôts s'y mettent aussi plus la taxe sur les ordures ménagères qui augmente d'une trentaine d'euros c'est compliqué. Finalement c'est toujours les mêmes qui aujourd'hui paient les propriétaires et un petit geste de compenser les augmentations des bases aurait pu être fait en ce sens.

Monsieur Druelles : j'entends que les propriétaires seront toujours taxés mais « les propriétaires sont tous riches » comme tout le monde le sait. Nous avons perdu beaucoup sur les dotations notamment du SIZIAF et plus l'incertitude de l'année post-covid. On ne peut pas baisser les seules recettes sur lesquelles nous pouvons agir, c'est compliqué sur un budget compliqué. Dans un futur on pourra en rediscuter mais avec cette baisse de dotation, c'était compliqué.

Monseur Messent : c'était ironique bien sûr sur les propriétaires. J'ajoute que tout augmente aussi pour les collectivités. On prend de plein fouet l'augmentation des carburants par exemple et je rappelle qu'on touche la dotation de solidarité car nous sommes une commune pauvre. On peut passer au vote.

## **6/ Subventions aux associations**

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'Assemblée des différentes demandes de subventions communales émanant des Associations et œuvres philanthropiques.

Il conviendrait de leur accorder au titre de l'année 2022 une nouvelle aide financière tenant compte de leurs activités.

Madame Josette Roussel et Messieurs Claudian Philippe et Jean-Marc Bouillet étant personnellement impliqués dans la gestion d'une des associations subventionnées, ils ne prendront pas part au vote.

**Par 22 voix POUR les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur le versement des subventions annuelles suivantes :**

CAT	ASSOCIATIONS	MONTANT
1	Arc club de Wingles	2 382.00 €
1	Judo « Club Léo Lagrange »	2 745.00 €
1	Wingles Taekwondo Club	700.00 €
1	Tennis de table de Wingles « Club Léo Lagrange »	794.00 €
1	G. A. W.	8 230.00 €
1	S.C.P.P.W.	6 731.00 €
1	W.A.C.	1 248.00 €
1	Wingles Basket Club	3 500.00 €
1	Wingles Forme	3 146,00 €
2	ACTIO	840,00 €
2	Groupement des Artistes Indépendants	742.00 €
2	V.M.P.W.	1 120.00 €
3	A.C.L.W.	840.00 €
3	APRA 62	840,00 €
3	Arc en Ciel	50,00 €
3	Artois 2 cv club	500.00 €
3	Buesy Rock	420,00 €
3	Cap Danse	517.00 €
3	Chiens Sauveteurs Aquatiques 62	1 078.00 €
3	Danse et Plaisir	1 012.00 €
3	Le Martinet de Wingles « société colombophile	341.00 €
3	La Scène est à Vous	582.00 €
3	Les dynamics	365,00 €
3	Les trois Sources	280,00 €
3	Les Volontaires	814.00 €
3	Miss Deudeuch 62	729.00 €
3	Miss Pin up haut de France	420,00 €
3	NEXTLEVEL	50,00 €
3	Photo club Wingles	980,00 €
3	Wingles Couture	829.00 €
3	Wingles Musculation	684.00 €
4	Anciens Combattants Winglois Réunis	303.00 €











